



2022
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

3 › Éditos

4 › Comment répondre aux enjeux de notre territoire frontalier, post-industriel et péri-urbain ?

6 › Lien social et développement durable : deux moteurs de l'EPA d'Alzette-Belval

10 › 2022 : où en sont les projets menés par l'EPA ?

19 › 2022 en quelques dates

21 › Gouvernance

23 › Éléments financiers

Suivi éditorial / conception graphique : Sur les toits
Rédaction : Arkadia
Impression : Multiprint
Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement



En 2022, l'activité de l'EPA Alzette-Belval a été porteuse de multiples avancées et réalisations qui témoignent de l'engagement de l'établissement au service de son territoire.

Aux côtés de l'Etat et des Collectivités, l'EPA Alzette-Belval a mené des actions importantes à l'échelle de notre territoire, répondant à la fois aux enjeux de développement durable et de qualité de vie. A titre d'exemples, je citerais la mise en service de la liaison Piéton-cycles transfrontalière ABACTIV ou la livraison d'espaces publics structurants comme le parvis du collège de Villerupt, ou celui de l'Arche sur le site de Micheville.

Aménageur responsable, l'EPA Alzette-Belval œuvre pour un développement équilibré du territoire, et place les enjeux environnementaux et sociétaux au cœur de ses projets : l'utilisation de matériaux biosourcés, la biodiversité, la sobriété foncière, l'insertion... autant de thèmes sur lesquels l'EPA s'engage au côté des collectivités et des acteurs économiques, en signant notamment le Pacte Bois et Biosourcé et la charte Economie Circulaire et Inclusive.

Fort de sa connaissance du territoire, de ses savoir-faire et de son expérience depuis 10 ans, l'EPA Alzette-Belval est un outil partenarial clé pour l'aménagement et le développement du territoire de l'OIN, au bénéfice de ses habitants.

Franck Leroy

*Président du conseil d'administration
de l'EPA Alzette-Belval*

*Président du conseil Régional de la Région
Grand-Est*



L'année 2022 a été pour l'EPA Alzette-Belval une année d'intense activité opérationnelle, malgré un contexte économique perturbé. Les travaux d'aménagement ont ainsi pris de l'ampleur, tant dans la ZAC de Micheville 1 que dans celle de Cantebonne. Ils ont notamment permis de livrer des réalisations qui bénéficient dès à présent aux habitants, autour d'équipements publics structurants. A ce titre, on peut par exemple citer le réaménagement du parvis du collège Theodore Monod, la livraison du parvis de l'Arche, nouvel équipement culturel intercommunal, et la création d'une liaison piétons-cycles reliant le nouveau quartier de la ZAC de Micheville à Belval, au Luxembourg. Sur le site de Micheville plus spécifiquement, avec une subvention du fonds friches dans le cadre du plan France Relance, l'intervention de l'EPA contribue à la transformation progressive d'une friche en un quartier d'habitation, de services et d'activités. Les études de conception des opérations d'aménagement à venir se sont également poursuivies. Citons à ce titre l'aménagement du quartier de la ZAC de la Nock, à Rédange, qui tiendra compte du bilan tiré de la concertation associant les habitants et les élus de la commune.

Par ailleurs, la commercialisation des charges foncières a franchi une étape importante en 2022. Plusieurs permis de construire ont été déposés ou accordés, une promesse de vente pour la réalisation d'un programme de près de 30 000 m² de surface de plancher, dans la ZAC de Micheville 1, a été signée et un premier acte authentique de cession a été conclu dans la ZAC de Cantebonne.

Enfin, des référentiels permettant un aménagement et une construction durable ont été mis en œuvre, en vue de conjuguer qualité du cadre de vie et de l'habitat et performance environnementale.

2022, 10 ans que l'EPA Alzette-Belval contribue, aux côtés de ses partenaires, à la transformation et à l'attractivité du territoire sur lequel il intervient. Ce rapport d'activité en apporte l'illustration.

Damien Nerkowski,

Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

EPA

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval a été créé en 2012 pour mettre en œuvre l'Opération d'Intérêt National (OIN) d'Alzette-Belval.

Cette OIN a été créée par décret du 19 avril 2011. Son territoire s'étend sur les huit communes du Nord Lorrain, membres de la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil, Villerupt.



Favoriser l'aménagement et le développement durable du territoire en préservant son identité, son patrimoine naturel et historique, et ses spécificités.

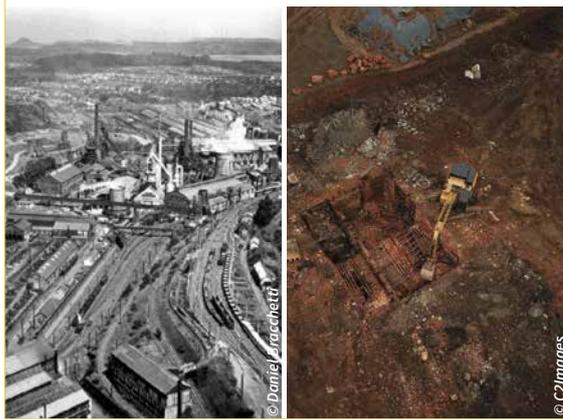
Comment répondre aux enjeux de notre territoire frontalier, post-industriel et péri-urbain ?

L'Établissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval couvre un territoire qui revêt un intérêt d'ordre national :

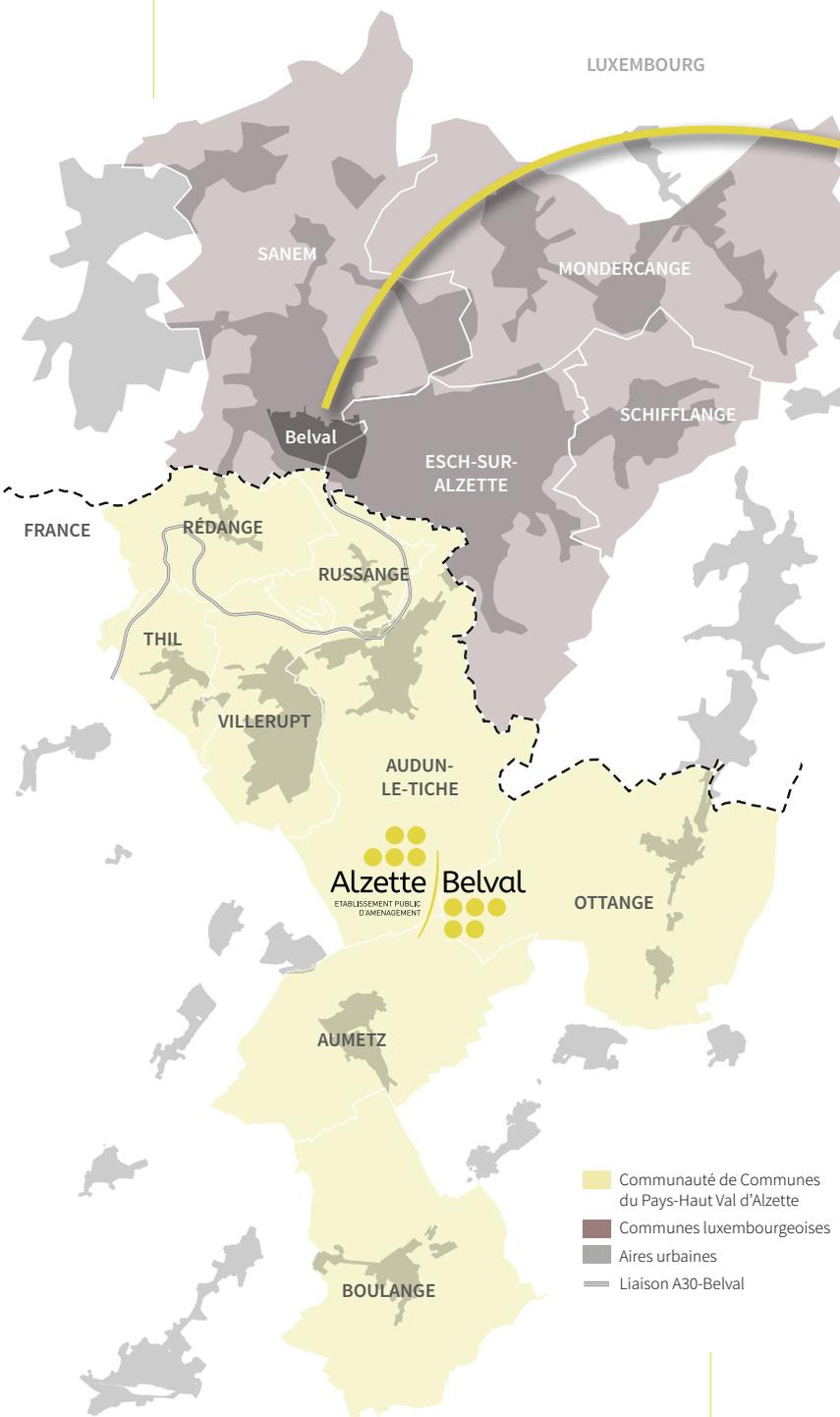


► **Un territoire frontalier soumis à une forte pression démographique et foncière.**

La proximité du Luxembourg fait naître de belles opportunités mais pose aussi de nombreuses questions (mobilité, logement, services publics, préservation de la biodiversité...).



► **Un territoire post-industriel en transition : de nombreuses friches industrielles sont à reconquérir (dépollution), tout en préservant les terres naturelles et agricoles.** Ces projets d'aménagement sont complexes et coûteux mais indispensables pour répondre au développement durable du territoire.



Belval : un quartier d'affaires frontalier

L'EPA est un aménageur.

Il procède aux acquisitions foncières, à l'aménagement des espaces publics, à la viabilisation et à la commercialisation des terrains auprès des promoteurs dans les zones identifiées dans le **Projet Stratégique et Opérationnel (PSO)**.

Le PSO fait l'objet d'une concertation élargie, qui associe les élus, les associations, les habitants, les organismes consulaires...

Il donne la vision stratégique partagée du territoire mise en œuvre par l'EPA.



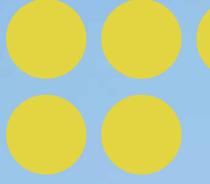
Le PSO est en ligne sur le site : www.epa-alzette-belval.fr

► **Couvrant 8 communes pour 29 000 habitants environ**, notre territoire péri-urbain se trouve dans le prolongement du pôle économique de Belval (Luxembourg). L'agglomération transfrontalière Alzette-Belval compte plus de 100 000 habitants !

EN RÉSUMÉ

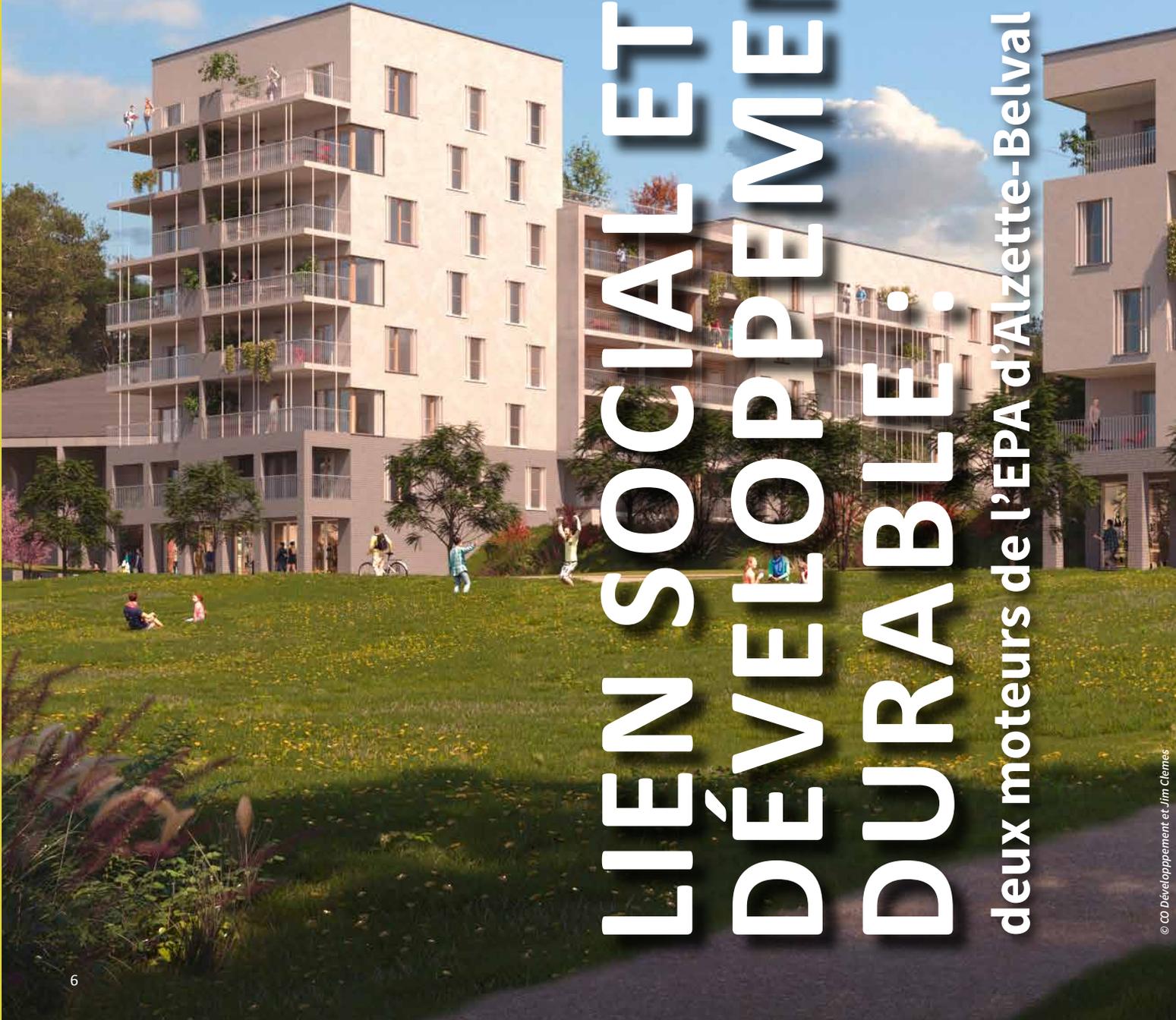
Répondre à un besoin qui a été estimé à environ 8 000 logements neufs

En réhabilitant plus de 150 hectares de friches industrielles



LIEN SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

deux moteurs de l'EPA d'Alzette-Belval





L'ÉcoQuartier de Micheville, Démonstrateur de la Ville Durable

Le projet de Micheville a été retenu par décision du Premier ministre en date du 22 avril 2022 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateur de la Ville Durable ».

Cet AMI pourrait mobiliser jusqu'à 10 millions d'euros de subvention sur une période de 10 ans ! L'EPA a ainsi obtenu un financement pour l'ingénierie relative à la 1^{ère} phase de l'AMI : la phase d'incubation. Il sera accompagné pendant 36 mois maximum afin de traduire la stratégie du territoire en matière d'innovation et d'excellence environnementale et sociale en actions opérationnelles. Suivra ensuite la 2^{ème} phase : les investissements.

Trois thèmes ont été sélectionnés :

Activation biologique des sols

il s'agit d'obtenir et d'utiliser in situ de la terre végétale et des espèces végétales (création d'une pépinière) sur des terrains impactés par l'activité industrielle et sidérurgique.

Gestion et amélioration de la qualité des eaux, en particulier dans le vallon de l'Alzette qui longe les aménagements réalisés à Micheville.

Création d'une « conciergerie de quartier » destinée à rendre service aux habitants et aux entreprises de Micheville durant les phases de chantier.

Une convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'EPA a été signée dès juin 2022. **Elle prévoit le financement de cette phase d'incubation par le Dispositif France 2030 à hauteur de 48% du coût total prévisionnel des actions, estimé à 996 318 €, soit un financement prévisionnel d'environ 479 809 €.**



Le bois et les matériaux biosourcés à l'honneur

En avril 2022, l'EPA a signé le Pacte bois+biosourcés développé par FIBOIS Grand Est, pour renforcer l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions neuves.

Il s'engage ainsi à ce que, dans les 4 ans, 20% de la surface de plancher produite intègre des solutions bois et biosourcées, à raison d'au moins 35 kg / m² ! Cette norme implique de privilégier des modes constructifs bois.

Cet engagement rejoint la Stratégie Nationale Bas Carbone qui prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de réduire les consommations d'énergie (le bois est prélevé à 150 km maximum des chantiers), les émissions de CO₂ et de séquestrer le carbone dans les bâtiments, ce que permettent les matériaux biosourcés.

L'EPA contribue à cette stratégie depuis 2019.

EXEMPLE

Sur l'écoquartier de Cantebonne, 160 logements feront la part belle aux matériaux biosourcés (niveau 3 soit 36 kg par m²) ! Un appel à projet est en cours pour 34 maisons supplémentaires, également en bois. Au total, plus de la moitié des 350 logements de la phase 1 de ce quartier seront construits en matériaux biosourcés.



Comment l'EPA encourage-t-il **qualité de vie, respect de l'environnement et architecture ambitieuse** ?



L'EPA d'Alzette-Belval s'est engagé à ce que toutes ses opérations d'aménagement s'inscrivent dans la démarche ÉcoQuartier, portée par l'État.

Afin de formaliser ses ambitions architecturales, urbaines et environnementales et de les rendre cohérentes d'un projet à un autre, l'EPA a mis en place, en 2020, deux référentiels communs à l'ensemble de ses opérations.



Le référentiel ÉcoQuartier pour un aménagement durable

Le référentiel ÉcoQuartier s'applique à toutes les opérations portées par l'EPA.

Organisé selon les 4 dimensions et 20 engagements de la démarche ÉcoQuartier nationale, il tient compte également du contexte local : zones péri-urbaines, friches industrielles, emplois, mobilité, préservation de la biodiversité...



Le socle de qualité environnementale et architecturale pour des bâtiments durables

Le 2^{ème} référentiel, le socle de qualité, précise les niveaux de performances et les prescriptions techniques auxquels doivent se conformer l'ensemble des constructions.

Ainsi, les bâtiments devront respecter le cadre fixé par la RE2020 et le label bâtiment biosourcé niveau 1. Les bâtiments résidentiels devront respecter la certification NF Habitat HQE et les bâtiments tertiaires la certification NF + HQE bâtiment.

Les prescriptions techniques se déclinent selon 5 axes :

- **Biodiversité et paysage,**
- **Qualité architecturale et pérennité du bâti :** gestion de l'eau, matériaux de chantier, énergies renouvelables...
- **Valeur d'usage et confort :** luminosité, accès extérieurs, hauteur sous plafond...
- **Vivre ensemble et inclusion :** espaces partagés, insertion professionnelle sur les chantiers...
- **Conception bioclimatique et performance environnementale :** respect de la RE2020 de manière anticipée

Ces 2 documents cadres permettent à tous les projets gérés par l'EPA de respecter les mêmes exigences de qualité et de respect de l'environnement, sur l'ensemble de ses opérations.

Quelles sont les exigences de l'EPA en termes d'insertion et de gestion des déchets de chantiers ?

Depuis 2018, l'EPA veille à intégrer des heures d'insertion dans ses marchés de travaux.

Pour aller plus loin, il souhaite que l'ensemble des maîtres d'ouvrage (MOA) publics et privés qui interviennent sur l'OIN mobilisent des heures d'insertion sur leurs chantiers et soient vertueux en matière de tri et de valorisation des déchets.

En 2021, une Charte d'engagement pour une Economie Circulaire et Inclusive (ECI) a officialisé ces engagements communs en faveur de l'insertion et du développement durable. Elle est signée par l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental de Moselle, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la CCPHVA, la CCI de Moselle, l'ACACIAM en Meurthe-et-Moselle, les Fédérations du BTP de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, les CAPEB de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, le groupe Valo', Envirobat Grand-Est et l'EPA.



BILAN CHIFFRÉ SUR LA PÉRIODE 2018-2021



2290 heures d'insertion ont été commandées pour des activités d'enlèvement d'encombrants, d'entretien d'espaces verts et de clôtures



35 personnes en insertion en ont été bénéficiaires, dont 10 sont sorties en emploi durable



Le référentiel NF HQE territorialisé mis en place par l'EPA impose aux promoteurs que 5% des heures travaillées sur les chantiers soient réservées à des personnes éloignées de l'emploi

2022 : OÙ EN PROJETS SONT LES PROJETS MENÉS PAR L'EPA

À SAVOIR

Les terrains vendus par l'EPA
en 2022 vont accueillir :

81 logements, soit 5322 m²

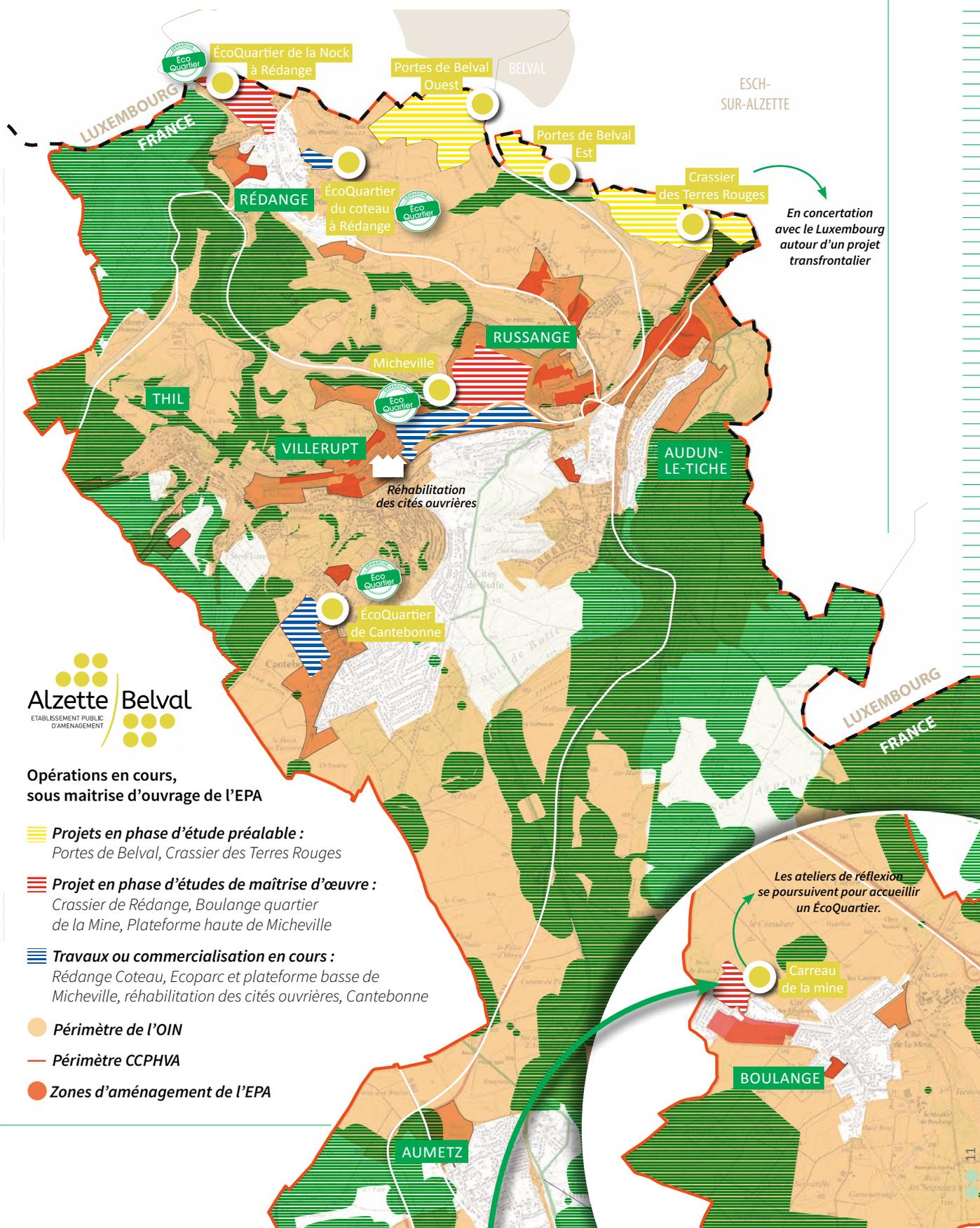
dont 51 % de logements locatifs sociaux
et 148 m² de commerces et services.

Programme prévisionnel d'aménagement

Le programme prévisionnel d'aménagement de l'EPA compte 27 sites susceptibles d'être aménagés par l'EPA.

Un travail colossal de réhabilitation des terrains post-industriels et de construction de bâtiments qui respectent les normes environnementales et la mixité sociale, tout en répondant aux enjeux d'un territoire en fort développement démographique !

Certains projets sont déjà en cours de commercialisation. D'autres débutent seulement.



En concertation avec le Luxembourg autour d'un projet transfrontalier



Opérations en cours, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA

-  **Projets en phase d'étude préalable :**
Portes de Belval, Crassier des Terres Rouges
-  **Projet en phase d'études de maîtrise d'œuvre :**
Crassier de Rédange, Boulange quartier de la Mine, Plateforme haute de Micheville
-  **Travaux ou commercialisation en cours :**
Rédange Coteau, Ecoparc et plateforme basse de Micheville, réhabilitation des cités ouvrières, Cantebonne
-  **Périmètre de l'OIN**
-  **Périmètre CCPHVA**
-  **Zones d'aménagement de l'EPA**

ÉCOQUARTIER DE CANTEBONNE

En phase de commercialisation : 350 logements



Parvis du Collège

Le nouveau quartier de Cantebonne a été conçu dans la continuité de la ville de Villerupt. Les habitants, actuels et futurs, profiteront des nouveaux services et commerces de ce quartier ouvert sur son environnement.

Le parvis du collège, réaménagé cette année, marque l'entrée du quartier. Une grande plaine de jeux sur l'emplacement de l'ancien stade Rerman sera pensée comme un lieu de rencontre entre Cantebonne et la cité Rerman. Le front de campagne sera aménagé de façon à intensifier les usages déjà nombreux sur le chemin rural qui relie le bois de Butte et le bois de la Dame. De nombreuses venelles piétonnes renforceront la mobilité douce dans un quartier qui encourage la construction bois.

La commercialisation a débuté. De la maison individuelle au logement semi-collectif ou collectif, **des logements en accession, aux logements locatifs libres et locatifs sociaux : au total, 350 logements ont été conçus et vont entrer progressivement en construction.**



Proposition d'aménagement du futur quartier

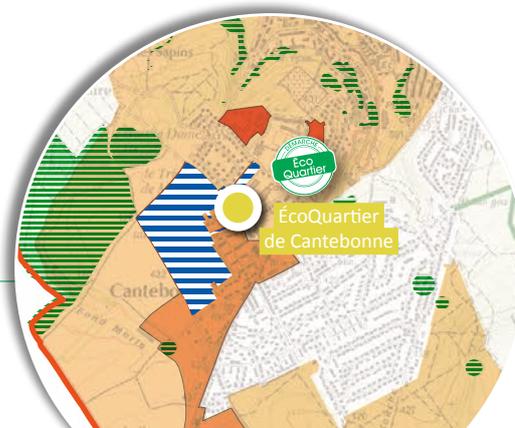
EN RÉSUMÉ

16 ha

650 logements environ

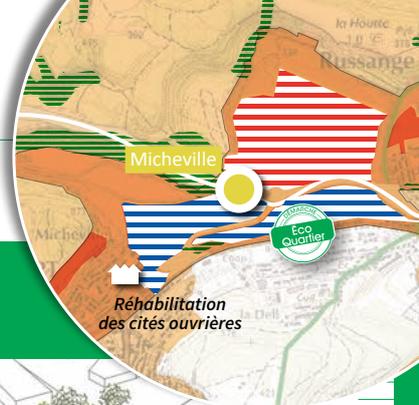
2500 m² de services

50% des constructions seront en bois



MICHEVILLE

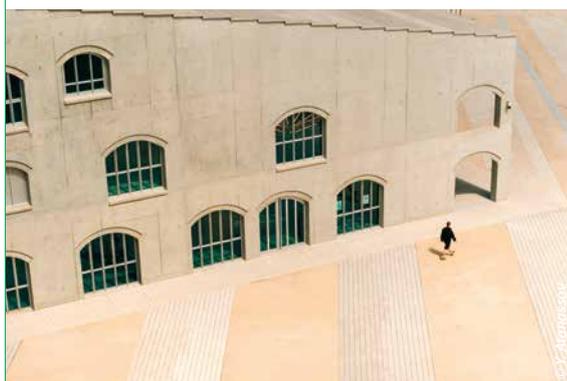
La ZAC Micheville 1 et l'Écoparc en bonne voie



Une voie verte, bien entendu... Comme les allées qui relieront bientôt les diverses zones de Micheville. Située sur les communes d'Audun-le-Tiche, Villerupt et Russange, **l'ÉcoQuartier de Micheville compte déjà plus de 300 logements.**

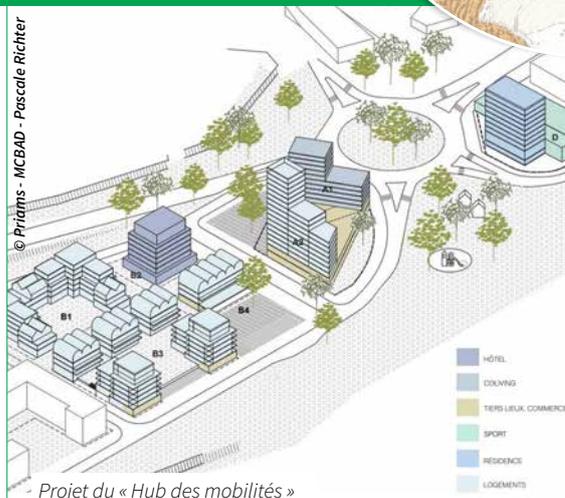
L'Écoparc poursuit son développement par le dépôt d'un permis de construire pour 62 logements et 800 m² de locaux tertiaires. Le chantier démarrera en 2023.

En entremêlant ainsi habitat et activités économiques, écoles et activités culturelles, le site permet aux habitants de vivre et travailler en limitant les déplacements. Cet enjeu de développement durable du site a permis au projet Micheville d'être lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la Ville Durable ».



Parvis du centre Culturel

Sur la ZAC Micheville 1 (plateforme basse), les travaux des premières voiries et du parvis du Centre culturel, l'Arche, ont été livrés. L'Arche a été inaugurée en mars. **Les travaux de pré-aménagement des terrains alentours sont en cours, menés conjointement par l'EPA et l'Établissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE), avec le soutien du Fonds Friche.** L'aménagement en lui-même est assuré par l'EPA.



À l'autre extrémité de la plate-forme basse, une centralité urbaine va progressivement se développer autour du « Hub des mobilités », gare routière de nouvelle génération aménagée par l'EPA, qui va accueillir les bus de la RGTR luxembourgeoise et point de départ de la liaison piétons-cycles « Abactiv ».

Suite à un appel à projet, l'EPA a sélectionné fin 2021 le promoteur chargé de ces développements. Une promesse de vente a été signée en 2022 et les permis de construire correspondants vont être déposés début 2023. Le Hub des Mobilités regroupera des commerces, un hôtel, un centre d'affaire, un hall sportif, des services à la mobilité, et des logements. Le projet de construction de 200 logements d'ailleurs a été lauréat de l'AMI « Engagés pour la qualité du logement de demain ».

En 2022, un autre appel à projet a été lancé avec pour objectif la construction de « logements abordables de qualité ». Et la réflexion est engagée avec les élus locaux pour concevoir le programme de la plate-forme haute de Micheville.



EN RÉSUMÉ

- 1,5** km de voies cyclables
- 3** km de promenades
- + de 45** ha de friches industrielles recyclées
- 2 000** logements, dont 300 déjà construits
- 10 566** m² de surfaces tertiaires

RÉDANGE

Écoquartier du Coteau



L'écoquartier prévu sur le coteau de Rédange sera orienté plein sud. Idéal pour y construire 108 logements efficaces en énergie. Cette zone est dorénavant joliment accessible : la rue d'Esch a été transformée pour renforcer la sécurité des riverains et la rendre plus agréable ! La maîtrise d'ouvrage a été tenue conjointement par la commune de Rédange et l'EPA Alzette-Belval.

EN RÉSUMÉ

500 m : longueur de la rue d'Esch métamorphosée

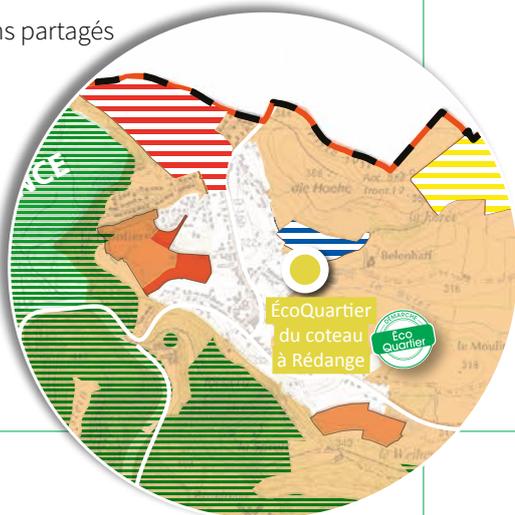
2,9 ha : futur écoquartier du Coteau

Programme :

108 logements,

1 Maison de quartier,

des jardins partagés



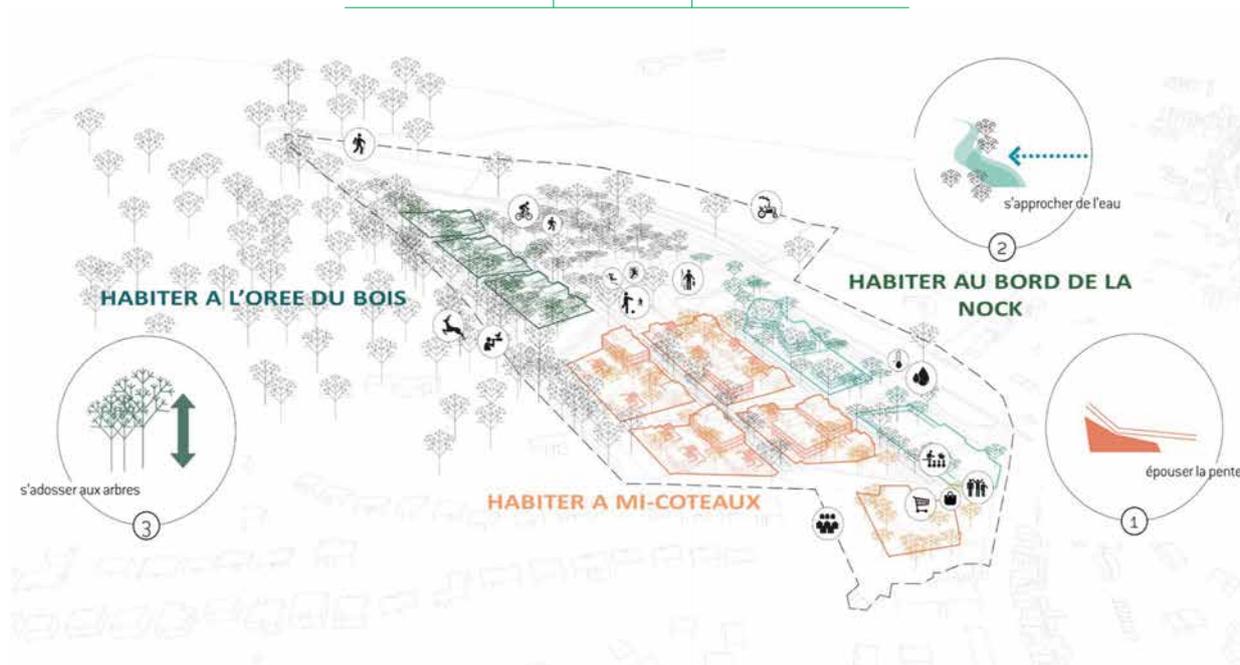
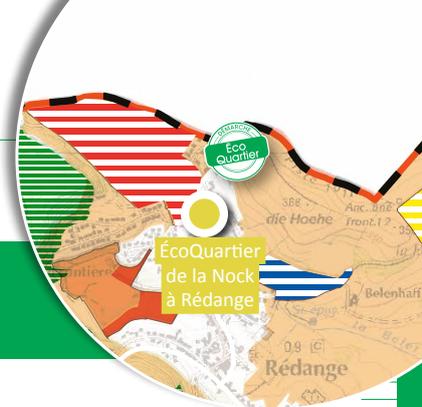
Création d'un mur de soutènement en gabion



Nouvel aménagement de la rue d'Esch

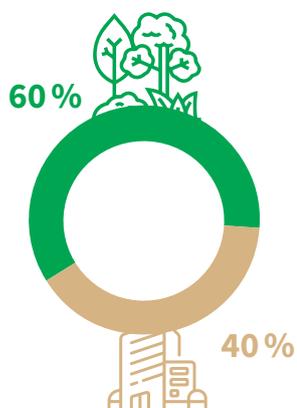
RÉDANGE

Du crassier à l'Écoquartier de la Nock



Le futur quartier de la Nock portera bien son nom d'Écoquartier.

Construit en lieu et place de l'ancien crassier, donc sans impact sur l'artificialisation des terres, le site ne sera urbanisé qu'à environ 40%. Sur les 60% restants, la biodiversité déjà présente sur le site, notamment grâce à ses zones humides, sera renforcée pour le plaisir et le bien-être des habitants.



Perspectives de l'ÉcoQuartier de la Nock

Le plan-guide a été validé cette année et les études nécessaires à la création de la ZAC se poursuivent. L'EPA Alzette-Belval accompagne également la commune de Rédinge dans le dimensionnement de certains équipements publics.

EN RÉSUMÉ

13 ha, dont 60% seront consacrés à renforcer la biodiversité déjà présente

350 logements

1 groupe scolaire

300 m² de commerces

ABACTIV

Nouvelle liaison cyclable de Micheville à Belval Gare



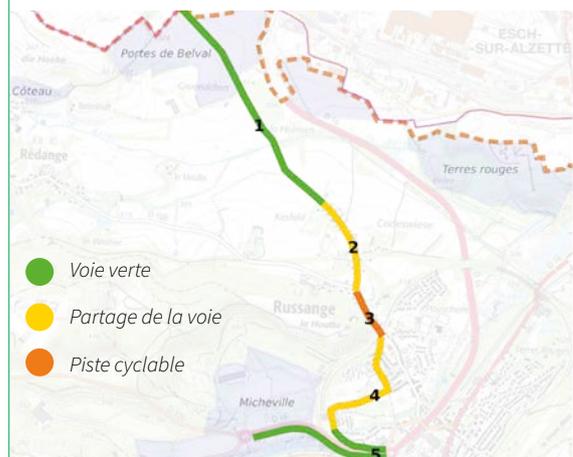
Inauguration de la liaison désormais éclairée et sécurisée

De Micheville à Belval, en passant par Russange et Audun-le-Tiche, la liaison piéton-cycle transfrontalière Abactiv est fonctionnelle ! Elle relie Micheville à la piste cyclable n°8 de Sanem, au Luxembourg. Au total, 4,5 km pour sécuriser la continuité des parcours cyclables et piétons dans notre agglomération transfrontalière.

Sur les 4,5 km de liaison cyclable ont été installés :

- **Un éclairage public intelligent** : les candélabres à panneaux photovoltaïques s'allument au passage des usagers, et s'éteignent ensuite.
- **Des bancs**, dont un exemplaire en particulier qui capte l'énergie photovoltaïque pour permettre aux cyclistes de **recharger gratuitement leur vélo électrique**.
- **Un compteur de vélo** permettant de mesurer la fréquentation du nouvel itinéraire.

En tant que maître d'ouvrage, l'EPA d'Alzette-Belval illustre ainsi le caractère transfrontalier des opérations d'aménagement menées sur le territoire, favorisant les mobilités actives et peu polluantes au service des habitants.



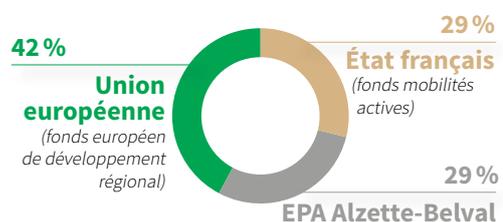
EN RÉSUMÉ

Partenaires :

- Groupement européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette Belval, coordinateur du projet.
- Communes de Russange et Audun-le-Tiche.
- Communes de Schifflange, Mondercange, Sanem. Conseil Départemental de la Moselle
- CCPHVA qui gère l'infrastructure et l'éclairage public au titre de sa compétence mobilité douce.

Coût total : 2,5 millions d'euros

Financement :



LES CITÉS OUVRIÈRES DE VILLERUPT

En cours de réhabilitation



Projet des futurs logements réhabilités

La Cité Ouvrière... Ces petites maisons mitoyennes construites, à l'époque de l'usine de Micheville, pour loger les ouvriers et leur famille ne sont plus adaptées aux attentes actuelles.

Peu pratiques, elles sont souvent de véritables passoires thermiques. Certaines se sont même dégradées jusqu'à devenir insalubres. Dans un objectif de requalification des logements les plus dégradés, l'EPA a d'ores et déjà transformé 13 anciennes maisons en 8 logements aux normes de qualité et de confort actuelles. Ces logements sont actuellement loués, à des loyers inférieurs à ceux du marché privé.

De plus, 10 logements sont en cours de création dans 20 maisons de l'îlot Saint-Félix. Les travaux devraient se poursuivre jusque début 2024.

Ces réhabilitations permettent d'améliorer le diagnostic énergétique de ces logements, de les rendre plus grands et fonctionnels, plus lumineux, de les mettre aux normes électriques et de chauffage, de créer des places de stationnement et des terrasses. A ces projets s'ajoutent la requalification des espaces communs dans la cité Micheville et la rénovation des façades de 10 maisons qui y sont situées.

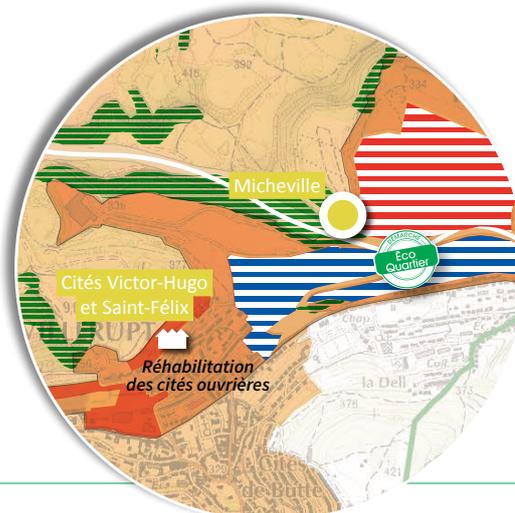
EN RÉSUMÉ

13 logements réhabilités dans l'îlot Victor-Hugo

20 logements en cours de réhabilitation dans l'îlot Saint-Félix



Façades actuelles



2022, QUELQUES DATES

JANVIER



- ▶ EPA est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Démonstrateurs de la ville durable»

MARS



- ▶ Inauguration de l'Arche, centre culturel de Micheville dont l'EPA a réalisé le parvis



- ▶ Le projet de logements du Hub des Mobilités est lauréat de l'AMI « Engagés pour la qualité du logement de demain ».
- ▶ Signature d'un partenariat entre l'EPA et Vivest, une filiale d'Action Logement. L'enjeu est de contribuer à la construction de logements abordables de qualité.

AVRIL



- ▶ Réouverture de la rue d'Esch, à Redange, après sa réhabilitation
- ▶ L'EPA signe le Pacte Bois et Biosourcé

MAI



- ▶ Livraison du parvis du collège de Cantebonne
- ▶ Foncière Logement s'engage aux côtés de l'EPA Alzette – Belval pour réaliser des études de résorption de l'habitat très dégradé ou indigne.
- ▶ Cantebonne : permis de Construire Délivré pour Les Constructeurs du Bois et Vivest

JUIN

- ▶ Cantebonne : permis de Construire Délivré pour DBI/Delta



- ▶ Micheville : permis de Construire Délivré pour Co.Développement

JUILLET



- ▶ Inauguration de la liaison piéton/cycle Micheville-Belval Abactiv

SEPT.

- ▶ Signature de la convention de financement France 2030 «Démonstrateurs de la Ville Durable» entre la Caisse des Dépôts et l'EPA Alzette-Belval

DÉC.

- ▶ Cantebonne : cession de terrain à Demathieu Bard Immobilier et Delta Promotion

GOUVERNANCE



ÉTAT

Titulaires

Laurent TOUVET Préfet de la Moselle

Christophe SUCHEL Adjoint au Sous-Directeur de l'Aménagement Durable -DHUP

Juliette PARADIS Chargée de mission territoriale

Anne-Françoise BARUTEAU Responsable du Pôle Réseau - DDFIP de la Moselle

David MAZOYER Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est

Suppléants

Célia MOINARD Chargée de la tutelle d'établissement public d'aménagement, chargée de mission juridique

Nicolas SORNIN-PETIT Chef du pôle interface et contrats territoriaux - Agence nationale de la cohésion des territoires

Jean-François MARIEMBERG Directeur-adjoint - DDFIP de la Moselle

DAL CANTON Directrice de cabinet

RÉGION GRAND-EST

Titulaires

Franck LEROY Président du Conseil Régional de la Région Grand-Est

Peggy MAZZERO Conseillère Régionale Grand-Est

Brigitte TORLOTING Conseillère Régionale Grand-Est

Véronique GUILLOTIN Conseillère Régionale Grand-Est

Françoise GROLET Conseillère Régionale Grand-Est

Suppléants

Véronique SCHMIT Conseillère Régionale Grand-Est

Catherine BAILLOT Conseillère Régionale Grand-Est

Fabienne BEAUVAIS Conseillère Régionale Grand-Est

Jean-François HUSSON Conseiller Régional Grand-Est

Olivier BAUCHAT Conseiller Régional Grand-Est

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

Titulaires

Patrick WEITEN Président du Conseil Départemental de la Moselle

Alexandra REBSTOCK-PINNA Conseillère Départementale de la Moselle

Mathieu WEIS Conseiller Départemental de la Moselle - Président du Conseil d'Administration

Suppléants

Pierre CUNY Conseiller Départemental de la Moselle

Pierre TACCONI Conseiller Départemental de la Moselle

Anne STEMART Conseillère Départementale de la Moselle

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Titulaires

Chaynesse KHIROUNI Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Vincent HAMEN Vice-Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Mme Annie SILVESTRI Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle

Suppléants

Anthony CAPS Vice-Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Sylvie BALON Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle

Bruno TROMBINI Conseiller Départemental de Meurthe-et-Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)

Titulaires

Patrick RISSER Président de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette

Suppléants

Frédéric POKRANDT Conseiller Communautaire du Pays Haut Val d'Alzette

PARTICIPANTS DE DROIT

Hubert BLAISON Contrôleur Général,

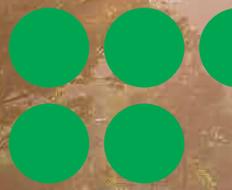
Josiane CHEVALIER Préfète de la Région Grand-Est

Pierrick SPIZAK Maire de Villerupt

Jean-Christophe TISSERANT Agent Comptable



CHIIFRES CLÉS



COMPTE DE RÉSULTAT

Évolution
sur 3 ans

Résultat net

| 2020 | 2021 | 2022 |
|----------|----------|----------|
| 0,130 M€ | 3,163 M€ | 2,701 M€ |

Capacité d'autofinancement (CAF)

| 2020 | 2021 | 2022 |
|----------|----------|----------|
| 1,077 M€ | 3,293 M€ | 3,328 M€ |

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

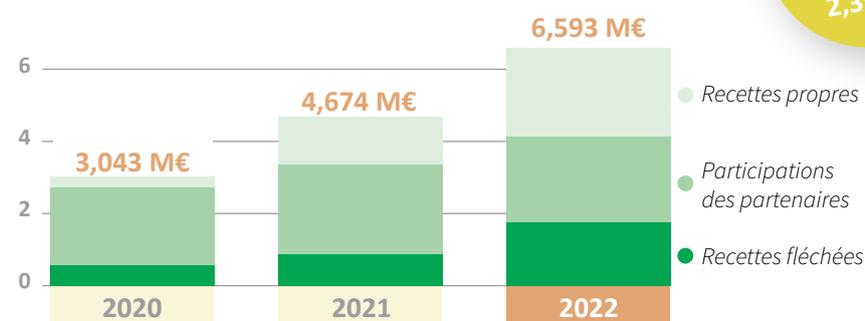
Dépenses

Ces montants traduisent la montée en charge opérationnelle de l'établissement. 2022 est l'exercice budgétaire le plus important depuis la création de l'EPA.



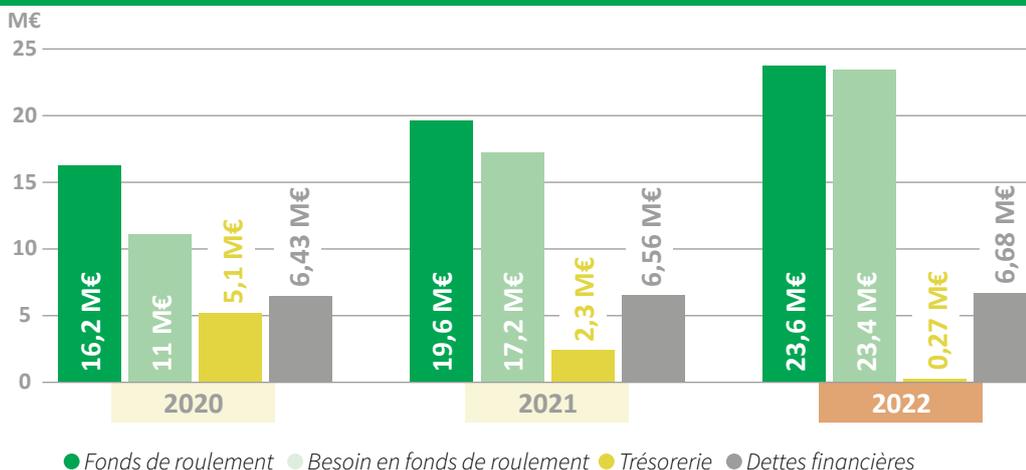
Recettes

Il s'agit du premier exercice budgétaire depuis la création de l'EPA, où les recettes propres constituent le principal poste de recette.



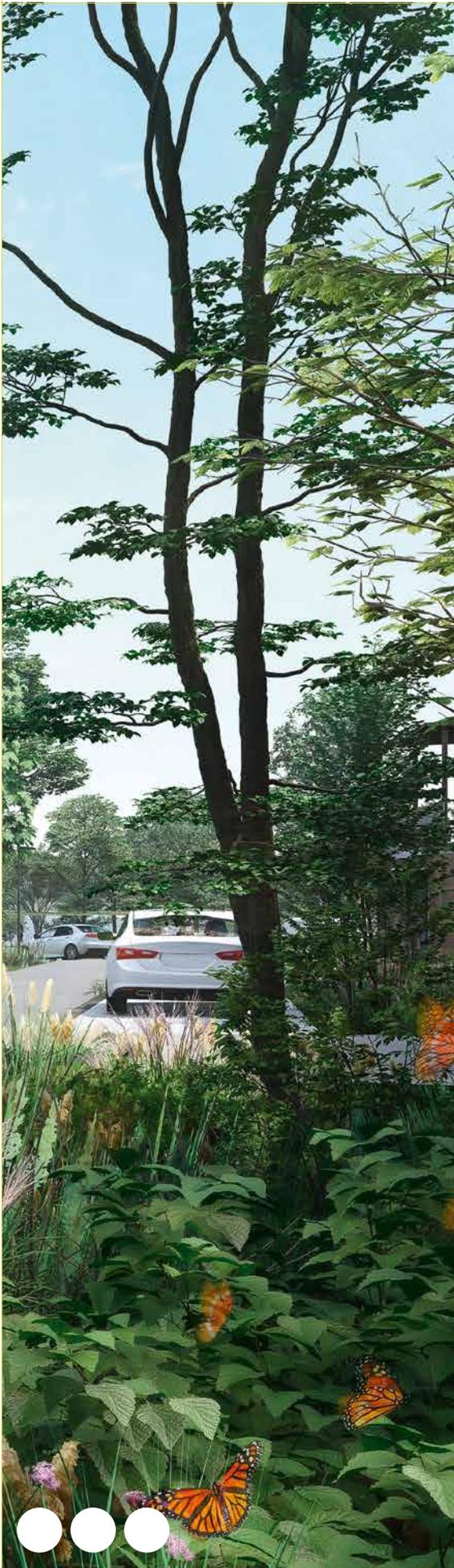
Solde budgétaire
(déficit) :
2,390 M€

TRÉSORERIE ET EMPRUNT



Effectifs moyens
sur 3 ans :

11,9
salariés



EPA
Établissement Public d'Aménagement
d'Alzette-Belval
Le Laboratoire
Rue du Laboratoire - Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél. 03 83 80 40 22

www.epa-alzette-belval.fr